

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2948

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	96 928 594
<i>dont titre 2</i>		<i>34 820 668</i>
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	26 265 165
<i>dont titre 2</i>		<i>2 702 627</i>
Facilitation et sécurisation des échanges	0	27 989 082
<i>dont titre 2</i>		<i>6 934 048</i>
TOTAUX	0	151 182 841
SOLDE	-151 182 841	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	93 680 804
<i>dont titre 2</i>	0	34 820 668
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	24 015 218
<i>dont titre 2</i>	0	2 702 627
Facilitation et sécurisation des échanges	0	27 118 907
<i>dont titre 2</i>	0	6 934 048
TOTAUX	0	144 814 929
SOLDE	-144 814 929	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes. Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 151 182 841 € en AE et 144 814 929 € en CP, répartis de la façon suivante :

- 96 928 594 € en AE et 93 680 804 € en CP pour le programme 156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local, dont 34 820 668 € de titre 2 en AE et en CP ;
- 26 265 165 € en AE et 24 015 218 € en CP pour le programme 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières, dont 2 702 627 € de titre 2 en AE et en CP ;
- 27 989 082 € en AE et 27 118 907 € en CP pour le programme 302 – Facilitation et sécurisation des échanges, dont 6 934 048 € de titre 2 en AE et en CP.